

┌ CFVU DU 23 JUIN 2023 ┐

PARTIE – ADOPTIONS

01/ Désignation d'un.e représentant.e personnel à l'instance préparatoire CFVU

01.01 – Désignation d'un.e représentant.e personnel à l'instance préparatoire CFVU

Direction de la formation

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 35 – Télécopie : + 33 (0)4 78 69 70 18

<http://www.univ-lyon2.fr>

Désignation d'une représentant.e personnel à l'instance préparatoire – CFVU

En référence aux statuts de l'Université Lumière Lyon 2 en vigueur :

Article 31 : Instance préparatoire de la CFVU

Il est institué une instance chargée de préparer les séances de la Commission formation et vie universitaire.

Elle est composée des membres suivant.es :

- le/la Vice-Président.e formation et vie étudiante
- le/la Vice-Président.e étudiant.e du Conseil académique
- 5 membres de la CFVU élu.es par celle-ci à la majorité des suffrages exprimés :
 - » 2 enseignant.es ou personnels assimilé.es
 - » 1 personnel ingénieur.e, administratif/ve, technique et de bibliothèques
 - » 2 étudiant.es

La responsable de la direction de la formation assiste de droit aux séances de l'instance préparatoire.

L'instance préparatoire se réunit sur convocation du/de la Vice-Président.e formation et vie étudiante.